



31020 - Insertion sociale

**Proposition de financement d'un dispositif
d'accompagnement à l'insertion sociale,
professionnelle et résidentielle des jeunes
pour l'année 2017 et d'approbation
des projets de convention à conclure
avec Club de Jeunes l'Etage et GALA**

Rapport n° CP/2017/413

Service gestionnaire :

G31012 - Unité Prévention des exclusions et logement

Résumé :

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes, afin de favoriser leur prise d'autonomie, relève tant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) que de la politique de lutte contre les exclusions. Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de poursuivre la mise en œuvre du dispositif avec les deux opérateurs actuels (Club de Jeunes l'ETAGE et GALA), d'attribuer à ce titre, une subvention à ces associations et d'approuver les termes des projets de convention à conclure avec ces deux associations.

Rappel du contexte :

En 2009, le Département a, dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, déposé un projet d'accompagnement destiné aux jeunes bas-rhinois âgés de 18 à 25 ans.

Ce projet, a été retenu et financé, en partie par le Haut-Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté sous une forme expérimentale de juin 2010 à février 2013 (CP/2009/96) et poursuivi depuis.

Dispositif phare du Département dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, il est inscrit dans le PDALHPD 2015 - 2020 afin de favoriser l'accès au logement des jeunes bas-rhinois défavorisés.

En effet, cet outil, dans le cadre du PDALHPD, permet l'accompagnement vers l'insertion locative ainsi que le maintien en logement pour ce public particulièrement vulnérable. L'accompagnement proposé aux jeunes vise à une insertion globale afin de consolider durablement les parcours de vie des jeunes les plus en difficultés.

C'est à ce titre que deux associations réalisent l'accompagnement pour l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes qui s'inscrivent dans ce dispositif.

1. Proposition de reconduction de l'accompagnement proposé par l'Etage et Gala

Il est proposé à la Commission Permanente de reconduire la mise en œuvre d'un accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, auprès de ces deux associations en raison de leur expérience dans l'accompagnement des jeunes et leurs compétences dans ce domaine :

- l'association « Club de Jeunes l'Etage », pour l'accompagnement de 140 jeunes par mois sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg;
- l'association « GALA », pour l'accompagnement de 70 jeunes par mois sur l'ensemble du département hors Eurométropole de Strasbourg.

L'accompagnement de chaque jeune qui intègre le dispositif peut durer jusqu'à 24 mois.

En 2016, ces deux opérateurs ont accompagnés 439 jeunes (contre 393 en 2015) pour un coût total de 482 632,32 € qui se répartissent ainsi selon :

- 302 jeunes par l'association « Club de Jeunes l'Etage » pour un coût total de 301 590,36 € financé par le Département à hauteur de 274 797,60 €. Le co-financement est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).
- 137 jeunes par l'association « Gala » pour un coût total de 181 041,96 € financé intégralement par le Département.

2. Proposition des modalités de financement et d'attribution d'une subvention

Pour l'année 2017, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les modalités de financement du dispositif, ainsi que la proposition de revalorisation annuelle, calculée sur l'indice INSEE du coût de la vie de juillet de l'année n-1 soit +0,2 % entre 2015 et 2016) et d'attribuer une subvention à chacune des associations pour ce suivi :

- Pour l'association « Club de Jeunes l'Etage » : 163,90 € par suivi et par mois, soit une proposition de subvention d'un montant de 275 352 € pour l'année 2017, pour 140 suivis mensuels.
- Pour l'association « GALA » : 236,65 € par suivi et par mois, soit une proposition de subvention d'un montant de 198 786 € pour l'année 2017, pour 70 suivis mensuels.

Le financement est plus élevé pour GALA afin de compenser les frais de déplacements sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Il a également été demandé à l'association, d'intervenir auprès des Missions Locales en assurant des ateliers logement dans les groupes Garantie Jeunes.

3. Proposition de régularisation du trop-perçu du suivi de l'année 2016 - GALA

En 2017, l'association GALA a suivi moins de jeunes que ne lui permet son habilitation et a perçu une subvention 2016 (198 391,20 €) supérieure au montant de la prestation réalisée (181 041,96 €). Conformément aux termes de la convention 2016 conclue entre le Département et l'association GALA, il est proposé de soustraire ce trop versé, soit 17 349,24 €, au montant qui sera versé à GALA au titre de l'année 2017.

Le financement de l'accompagnement social dans le cadre de ce dispositif représenterait ainsi un cout total de 474 138 € pour l'année 2017.

Pour 2017, il est donc proposé à la Commission Permanente :

- de décider de reconduire la mise en œuvre d'un accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, auprès de ces deux associations ;
- d'approuver les modalités de financement du dispositif et d'attribuer une subvention à chacune des associations d'un montant de 275 352 € pour l'association « Club de Jeunes l'Etage » et de 198 786 € pour l'association « GALA », soit un montant total de 474 138 € ;
- d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et les deux associations, soit « Club des jeunes l'Etage » et « Gala ».

Le tableau ci-dessous précise les montants qui seraient attribués à chacune des deux associations.

	VERSEMENT 2016	REALISE 2016	TROP PRECU 2016	SUBVENTION 2017	VERSEMENT 2017 (tenant compte pour GALA de la déduction du trop versé 2016)
ETAGE	274 797,60 €	274 797,60 €	0,00 €	275 352,00 €	275 352,00 €
GALA	198 391,20 €	181 041,96 €	17 349,24 €	198 786,00 €	181 436,76 €

La commission territoriale du territoire de l'Eurométropole réunie le 23 février 2017 pour « Club de Jeunes l'Etage » et la commission thématique Emploi-Insertion-Logement, réunie le 2 mars 2017 pour « GALA », ont émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
41908	65-6574-58	515 000,00 €	515 000,00 €	474 138,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide pour l'année 2017 :

- *de reconduire la mise en œuvre d'un accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, auprès de ces deux associations ;*
- *d'approuver les modalités de financement du dispositif et d'attribuer une subvention à chacune des associations d'un montant de 275 352 € pour l'association « Club de Jeunes l'Etage » et de 198 786 € pour l'association « GALA », soit un montant total de 474 138 € ;*

- *d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et les deux associations, soit « Club des jeunes l'Etage » et « Gala » jointes en annexe ;*
- *autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 29/09/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY